
**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV AXA France SMALL CAP
(C-FR0000170391/D-FR0000170425)
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

Puteaux, le 29 juin 2020.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable, **AXA France Small Cap**, OPCVM conforme à la Directive Européenne 2009/65/CE.

A compter du 3 juillet 2020 (date de prise d'effet), le prospectus de votre SICAV et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICIs ») **tiendront compte d'une nouvelle durée minimum de placement recommandée fixée à 5 ans au lieu de 8 ans.**

Nous attirons votre attention sur le fait que ce changement ne constitue pas une mutation et ne requiert pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part. **Il est précisé que la stratégie d'investissement de votre SICAV reste la même et que son objectif de gestion recherché par notre équipe de gestion n'est pas modifié.**

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.fr **à compter du 3 juillet prochain.**

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

Le Gestionnaire Administratif.